

4258



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27 JUIN 2008

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 25 JUIN 2008

La Ministre
CAB/DM/n° 70

Monsieur le Secrétaire Général,

Les évolutions réglementaires apportées, depuis 2007, à la problématique du cumul d'activités ne me semblent pas connues par la très grande majorité des personnels.

C'est pourquoi j'ai demandé aux services de l'administration centrale de rédiger une circulaire exhaustive, assortie d'exemples concrets, dont je souhaite que l'ensemble des personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur comme dans les organismes de recherche, et tout naturellement leurs organisations représentatives, puissent avoir connaissance.

En effet, le nouveau régime vise à garantir l'équité de tous les agents publics, à élargir les possibilités de cumuls d'activités et de rémunération, à clarifier le droit applicable et à simplifier, enfin, la gestion des autorisations de cumul et leur suivi.

J'espère que le document très complet que vous trouverez ci-joint permettra à chacun d'intégrer ces évolutions récentes qui ont pour objectif d'assurer une plus grande fluidité dans cet aspect de la gestion des ressources humaines.

Demeurant naturellement à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma meilleure considération.

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE

PJ : 1

Monsieur Thierry CADART
Secrétaire Général du SGEN-CFDT
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19